

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Brailans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagnay** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **François** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noiron** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guéric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/004981

Rapport n°3.8 - SPL AER – Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté – Rapport annuel des administrateurs – Année 2018

SPL AER – Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté – Rapport annuel des administrateurs – Année 2018

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Les élus représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de la SPL Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté sont tenus, en respect des dispositions réglementaires, de présenter un rapport annuel devant le conseil communautaire.

Au 31 décembre 2018, GBM détient 1 action au capital de la SPL AER.

L'actionnaire majoritaire est la Région avec 75% du capital.

L'AER a pour objet le maintien, le développement et l'accompagnement de projets à vocation économique, et la promotion du territoire à l'échelle de la Grande Région.

I. Contexte

L'article L.1524-5 (14^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés Publiques Locales.

La SPL AER est issue de la fusion en 2017 entre l'ARD et l'ARDIE.

Grand Besançon Métropole détient une action (soit 0.5% du capital) de la SPL.

II. Synthèse de l'activité

A/ Activité opérationnelle

L'AER a pour objet d'accompagner le maintien, le développement économique et l'attractivité du territoire Bourgogne Franche-Comté, et d'en assurer la promotion économique.

L'année 2018 est la première année complète d'activité de la SPL. Les données chiffrées et d'activité ne sont donc pas comparables entre 2017 et 2018.

L'activité se décline sur quatre axes :

- accompagner les entreprises et les territoires, via l'ingénierie de projets d'entreprises (250 projets en portefeuille dont une majorité de création d'entreprise, 700 emplois créés ou maintenus), le développement économique de proximité (400 rendez-vous d'entreprises et 260 rencontres de partenaires), les missions de prospection (28 en France et 17 à l'étranger en 2018, notamment dans le cadre de Micronora et du Femto), les partenariats (par exemple avec Business France),
- appuyer les stratégies de développement économique du territoire par l'intelligence économique : observatoire régional (400 indicateurs socio-économiques), base de données sur le foncier et l'immobilier d'entreprises, veille économique (250 groupes suivis, soit 500 établissements), études sectorielles,
- soutenir et développer l'innovation et l'éco-innovation, par des actions en faveur des entreprises (« le mois de l'innovation » avec 1700 participants et 242 partenaires sur 8 départements), la promotion des relations école/entreprise ou étudiants/laboratoires de recherche, la participation à des réseaux structurants, l'attribution d'aides via le dispositif « presta'inno » (77 aides attribuées pour 480 K€), l'animation de réseaux (ex : réseau des pépinières), la sensibilisation des acteurs territoriaux et des entreprises à l'éco-conception (97 visites d'entreprises, 5 dossiers ADEME, appels à projet, concours trophées éco-innovez, notamment au Femto-St), le conseil aux entreprises en matière de propriété intellectuelle,
- promouvoir l'attractivité économique du territoire : brochures, supports digitaux, réseaux sociaux, diffusion d'information (newsletters), participation à des salons (25 salons en France et à l'Etranger en 2018), des colloques, des conventions d'affaires.

En 2018, Grand Besançon Métropole a participé au SIMI (Salon de l'Immobilier d'Entreprises) avec l'AER dans le cadre d'un stand régional collectif. Plusieurs chargés de projets de l'AER collaborent avec GBM sur le suivi des entreprises et des dossiers de demande d'aide.

B/ Chiffres d'affaires

La SPL AER a réalisé un chiffre d'affaires de 4 200 K€ en 2018, essentiellement via la signature de marchés de prestation avec la Région.

C/ Moyens humains

L'AER dispose d'une équipe opérationnelle de 40 personnes.

D/ Dividendes mis en paiement

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes.

III. Vie sociale

A/ Actionnariat

La SPL AER a connu, comme annoncé fin 2017, une forte évolution de son actionnariat en 2018. Le capital social est passé de 250 K€ à 1 000 K€, la Région ayant transformé une avance en compte-courant de 750 K€ en capital (AGE 26/09/2018).

Par ailleurs, la Région a procédé à la cession de parts à d'autres collectivités, portant le nombre d'actionnaires de 11 à 51. Le nombre de sièges au conseil d'administration a été porté à 18.

La Région Bourgogne Franche-Comté détient 75% du capital et 11 sièges au conseil d'administration. Les 50 EPCI actionnaires (avec 1 action chacun soit 0.5% du capital) sont regroupés au sein d'une assemblée spéciale et disposent de 7 sièges d'administrateurs.

Une fiche signalétique est jointe en annexe.

B/ Les participations financières

L'AER possède (par voie d'acquisition) une action de chacun des groupes cotés en Bourse ayant une filiale en Bourgogne Franche-Comté, ce qui lui permet d'accéder aux instances de ces groupes et de veiller sur l'emploi à l'échelon régional.

Une centaine d'actions dans 54 sociétés différentes sont ainsi détenues, pour un montant global de 16 K€ au bilan.

C/ Instances décisionnaires

En 2018, la gouvernance de l'AER s'est organisée autour de :

- 3 comités de contrôle analogue,
- 4 assemblées spéciales,
- 4 conseils d'administration,
- 1 assemblées générales ordinaires,
- 1 assemblée générale extraordinaire.

Ces réunions ont permis de déterminer les orientations de l'activité et de veiller à leur mise en œuvre, d'ouvrir l'actionnariat et d'asseoir la gouvernance, de veiller au respect du « in house » spécifique aux SPL.

IV. Situation financière

A/ Etats financiers

Une synthèse des états financiers (bilan et compte de résultat) 2018 est jointe en annexe.

Le total du bilan s'élève à 5 584 K€

Le résultat net 2018 est un bénéfice de 216 193 €

Le commissaire aux comptes certifie les états financiers 2018 sans réserve.

La situation financière de la SPL AER est saine et les ratios financiers sont satisfaisants pour une première année complète d'activité et compte tenu des conséquences financières de la fusion.

B/ Bilan

L'augmentation de capital (+750 K€) a permis de renforcer la structure financière de la SPL. La structure du bilan de la SPL est fortement dépendante des flux financiers avec la Région Bourgogne Franche-Comté, principale commanditaire. Ainsi, la Région représente 58% des dettes et la quasi-totalité des créances. Par ailleurs, depuis 2017, la Région a accordé une avance en compte courant d'associé de 250 K€.

C/ Résultat

Le total des produits s'élève à 4 143 K€, le total des charges à 3 927K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 216 K€ après impôts.

Le chiffre d'affaires représente la quasi-totalité des produits.

En lien direct avec l'activité, le principal poste des charges est la masse salariale, soit 2092 K€ (54% du total). Cependant, pour mener à bien son activité, la SPL AER a également recours à des prestataires extérieurs, et organise ou participe à différentes manifestations, d'où un important volume de charges externes (1 441 K€ en 2018 soit 37% de ses charges).

D/ Contrôles mis en œuvre en 2018

Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la SPL notamment via le contrôle analogue et la participation aux instances de gouvernance.

V. Liens avec Grand Besançon Métropole

Grand Besançon Métropole a participé au SIMI (Salon de l'Immobilier d'entreprises) avec l'AER sur un stand collectif, pour un coût 22 K€ TTC.

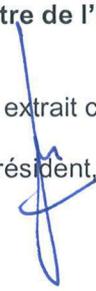
En 2018, le Conseil Communautaire a été sollicité sur l'augmentation de capital, et sur le rapport des élus administrateurs au titre de 2017.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne aucune convention règlementée liant Grand Besançon Métropole et la SPL AER Bourgogne Franche-Comté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport présenté par l'élu représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2018.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0